

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 17 juin 2002 portant création du Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE (option médicale ou paramédicale),
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022-2023, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE (option médicale ou paramédicale).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur TROCHU Jean-Noël (PU-PH Université de Nantes) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur LOGEART Damien (PU-PH - Université Paris-Cité)

Professeur ISNARD Richard (PU-PH – Université Sorbonne-Université)

Professeur GALINIER Michel (PU-PH – Université Toulouse)

Professeur SERRONDE Marie-France (PU-PH – Université Franche Comté)

Docteur DE GROOTE Pascal (PH – CHU de Lille)

Madame ZBITOU Latifa (Infirmière)

Madame THORE Véronique (Directrice école aides-soignantes)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU